

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération 2023/42

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 2 juin 2023**

Date de la convocation : 26/05/2023
Date d'affichage : 26/05/2023
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants par procuration : 1
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13
POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : CAUTION MATERIEL – MONTANT FORFAITAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le deux juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Éric BONAFE, Bruno CASTES, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Magalie BILHAC,

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Bernadette DEL-ROX,

Quorum : 12/15 Votants 13/15 Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la caution « prêt de matériel » est à revoir car les montants peuvent être très élevés. Il conviendrait de voter un montant forfaitaire.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retirer la délibération 2022-47 du 6 octobre 2022 relative à la caution de prêt de matériel,

DECIDE de fixer une caution d'un montant forfaitaire de 300 € pour les associations et de 1000 € pour les particuliers quel que soit le nombre de matériel emprunté,

DIT qu'en cas de dégradation d'un bien, une facture de remplacement du bien sera présentée à l'emprunteur et que la caution sera retenue en cas de non-paiement de la facture dans un délai d'un mois.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

~~Et publication ou notification le~~

Sous-Préfecture de LODEVE

Date de réception de l'AR: 06/06/2023

034-213401979-20230602-DE_2023_042-DE